



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/089

URBANISME – Désaffectation et déclassement
du domaine public du local situé 7 bis rue
Gambetta et cadastré AP n°199

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M^{me} OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

M^{me} LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-089-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

—
DCM 23/089

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

—
Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public du local situé 7bis rue Gambetta et cadastré AP n° 199

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21, L.2241-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1, L. 2111-2, L.3111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu le procès-verbal du 09 août 2023 constatant que le bien d'une superficie d'environ 207 m², correspondant aux lots 1 et 33 de la copropriété cadastrée AP n° 199, situé 7bis rue Gambetta, n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public,

Considérant que la Commune s'est engagée dans une démarche de rationalisation des biens qu'elle possède,

Considérant que la Ville est propriétaire du bien d'une superficie d'environ 207 m², correspondant aux lots 1 et 33 de la copropriété cadastrée AP n° 199, situé 7bis rue Gambetta,

Considérant que ce local a été mis, pour sa plus grande partie, à la disposition du service Communication de la Ville et pour sa partie plus petite, du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Houilles – COS,

Considérant que ce local, à la suite des déménagements du service communication et du COS, n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public et ne représente plus aucune utilité à la Ville de Houilles,

Considérant que la Ville n'envisage pas de nouveau projet communal pour ce local, et souhaite procéder à sa cession,

Considérant que pour procéder à la vente du bien communal sis 7bis rue Gambetta, en vertu de l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ce dernier doit être sorti du domaine public,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-089-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Considérant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par :

- Une désaffectation matérielle du bien,
- Par une décision administrative, en l'espèce, une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 voix contre du groupe ID COMMUNE, 4 abstentions dont 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD)

Article 1er : **CONSTATE** la désaffectation du local correspondant aux lots 1 et 33 de la copropriété cadastrée AP n° 199, situé 7bis rue Gambetta, tel qu'identifié sur le plan joint en annexe, qui n'est ni affecté à un service public, ni à l'usage direct du public.

Article 2 : **PRONONCE** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette désaffectation et ce déclassement.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 19 octobre 2023

Publication effectuée le : 19 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 19 octobre 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-089-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023